

Vayéchev

Le sceau et la cape de Yehouda

(Discours du Rabbi, Chabbat Parchat Vayéchev 5733-1972
et 19 Kislev 5715-1954)

(Etude du commentaire de Rachi sur le verset Vayéchev 38, 18)

1. Comment le verset⁽¹⁾ : de son sens simple en adoptant l'interprétation du Targoum d'Onkelos, "ta bague" ?

"Et, (Yehouda) dit : 'quel gage te donnerai-je ?'. Et, (Tamar) lui répondit : 'ton sceau, ta cape et le bâton que tu tiens à la main'", Rachi cite les mots : "ton sceau et ta cape", énonce leur traduction en araméen, telle qu'elle figure dans le Targoum, "ta bague et ton vêtement", puis il explique : "la bague qui te sert de sceau et le vêtement avec lequel tu te couvres". On peut, à ce propos, poser les questions suivantes :

B) Et, l'on peut s'interroger également sur l'explication qu'il donne de : "ta cape", elle aussi conforme à celle du Targoum, "ton vêtement", "le vêtement avec lequel tu te couvres", alors que, dans le Tana'h, ce terme ne désigne pas un vêtement⁽³⁾, mais plutôt un fil ou une corde⁽⁴⁾.

A) Pourquoi Rachi écarte-t-il l'expression : "ton sceau"⁽²⁾

C) Selon le commentaire de Rachi sur la Torah, il sem-

(1) Vayéchev 38, 18.

(2) Le Targoum Yonathan Ben Ouzyel, à cette référence, dit : "ton sceau et ton fils", selon le traité Baba Metsya 74a.

(3) C'est la question que pose le Ramban, à cette référence.

(4) Yé'hezkel 40, 3.

ble que le mot : “cape” ne doive pas être expliqué, comme ne l’est pas la grande majorité des mots du Tana’h, dont Rachi ne précise pas le sens. C’est la raison pour laquelle, de façon générale, Rachi ne commente pas ce mot, dans la Torah⁽⁵⁾.

D) Même si l’on admet que, dans notre Paracha, ce terme ne peut pas désigner un fil ou une corde, comme c’est généralement le cas, Rachi aurait pu adopter l’interprétation du Rachbam⁽⁶⁾ : “ta ceinture”. En effet, une ceinture est plus proche d’une corde ou d’un fil.

E) Pourquoi Rachi, après avoir cité le Targoum, ajoute-t-il encore sa propre explication, “la bague qui te sert de

sceau et le vêtement avec lequel tu te couvres” ?

2. Certains commentateurs⁽⁷⁾ expliquent qu’en ajoutant : “la bague qui te sert de sceau et le vêtement avec lequel tu te couvres”, Rachi répond à la question suivante : comment peut-on rendre : “ta bague et ton vêtement” par : “ton sceau et ta cape” ? Rachi précise donc qu’il s’agit, en l’occurrence, de : “la bague qui te sert de sceau” et que l’on peut donc elle-même appeler un : “sceau”, de même que du : “vêtement avec lequel tu te couvres”. Rachi fait ainsi allusion au verset⁽⁸⁾ : “tu feras des fils sur le vêtement avec lequel tu te couvriras”, dans lequel les Tsitsit, les fils, sont mis en relation avec le vête-

(5) Chemot 28, 28 et versets suivants. Parchat Chela’h, à propos des Tsitsit. Bien plus, Rachi se sert de ce mot : “fil”, dans l’interprétation qu’il donne du verset Haazinou 32, 5. Et, même dans le verset Ye’hezkel 40, 3, la corde n’est pas une explication du mot : “fil”, mais plutôt une précision accessoire sur les fils de lin servant à mesurer. C’est pour cela que Rachi ne dit rien, par exemple, dans son commentaire du verset Choftim 16, 9. De

même, dans son commentaire du verset Chemot 28, 6, Rachi dit : “il fait des fils d’azur, les coupe. Il s’agit donc bien d’un fil”. Il en est de même dans son commentaire des versets 39, 3 et 39, 31.

(6) On verra le Sforno, à cette référence.

(7) Le Réem et le Sifteï ‘Ha’hamim, à cette référence.

(8) Tetsé 22, 12.

ment servant à se couvrir. De ce fait, le vêtement lui-même, portant les fils et les Tsitsit peut être appelé par le mot qui désigne le fil.

Ces commentateurs répondent ainsi⁽⁹⁾ à la question qui a été posée par le Ramban : “Il n’est pas juste qu’il donne son vêtement et qu’il se déplace en en étant dépouillé”. En effet, il s’agit, en l’occurrence, d’un vêtement particulier qu’il portait, en plus de tous les autres, afin de mettre en pratique la Mitsva des Tsitsit.

Toutefois, cela veut dire uniquement que : “ton sceau et ta cape” peut vouloir dire : “ta bague et ton vêtement”. En revanche :

A) Cela ne signifie pas qu’il ne peut pas en être autrement, selon le sens simple du verset et que ces mots ne peuvent pas avoir ici le sens qu’ils ont ailleurs, sceau ou ceinture⁽¹⁰⁾, comme on l’a dit,

B) la question soulevée s’en trouve renforcée : pour quoi la Torah dirait-elle : “ton sceau et ta cape” alors qu’elle fait allusion à : “ta bague et ton vêtement” uniquement parce qu’il s’agit, en l’occurrence, de la bague qui sert de sceau ? N’aurait-il pas été préférable de dire clairement : “ta bague et ton vêtement”⁽¹¹⁾, termes que l’on trouve à différentes reprises dans la Torah⁽¹²⁾ ?

C) La cape aurait pu être désignée dans le verset par :

(9) Le Réem et le Gour Aryé, à cette référence.

(10) Ceci répond également à la question posée par le Ramban, puisque Yehouda ne donna à Tamar que sa ceinture.

(11) Pour ce qui est du fil, le Réem et le Gour Aryé expliquent qu’en le demandant, Tamar montra qu’elle n’était pas intéressée par le vêtement lui-même, mais par sa particularité,

puisque celui-ci lui permettait de mettre en pratique la Mitsva des Tsitsit, comme le précise le texte. Ce vêtement est donc appelé : “fil”, précisément à cause des Tsitsit. Néanmoins, on verra ce que le texte dit, à ce propos, au paragraphe 3.

(12) Le terme : “vêtement” était déjà mentionné, au préalable, dans les versets Noa’h 9, 23, Vaychla’h 35, 2 et Vayéchev 37, 34.

“ton fil”, comme c’est le cas dans le verset auquel il est fait allusion ici : “Tu feras des fils aux quatre coins du vêtement avec lequel tu te couvriras”.

D) Point essentiel, l’enfant de cinq ans, qui commence à étudier la Torah, n’a pas encore connaissance de la Mitsva des Tsitsit et, même s’il sait qu’elle existe parce qu’il a consulté le commentaire de Rachi^(12*) indiquant que les Juifs portent : “un Talith avec des Tsitsit”, il n’y est cependant pas question d’un fil et, dans le présent verset, Rachi ne mentionne pas le mot : “Tsitsit”. Comment donc cet enfant de cinq ans pourrait-il faire le lien entre les deux explications ? Et, même si l’on admet que Rachi ne doit pas donner cette précision parce que l’enfant lui-même porte des Tsitsit et dit, dans la lecture du Chema Israël, “un fil d’azur”, il aurait au moins dû citer le verset : “Tu feras des

fils aux quatre coins du vêtement avec lequel tu te couvriras”⁽¹³⁾.

3. L’explication de tout cela est la suivante. Rachi considère comme une évidence que : “le sceau” ne doit pas être accepté ici selon sens littéral, du fait du contexte de la Paracha. Comme l’indique le verset⁽¹⁴⁾, Yehouda se rendit à Timna pour : “tondre son troupeau”, travail pour lequel ce sceau lui était inutile⁽¹⁵⁾. De ce fait, il est difficile de rendre ici : “ta bague” par : “ton sceau” car, selon le sens simple du verset :

A) pourquoi Yehouda aurait-il pris son sceau alors qu’il n’en n’avait pas besoin ?

B) comment Tamar pouvait-elle savoir qu’il avait son sceau avec lui et le lui réclamer comme premier objet qu’elle demandait ?

Rachi en déduit, se basant sur le Targoum, qu’il s’agit, en

(12*) Noa’h 9, 23.

(13) On verra aussi le Béer Its’hak, à cette référence.

(14) Au verset 13.

(15) La Pessikta Zoutrata, à cette référence, dit : “le sceau avec lequel il marquait le troupeau”. De même, le

‘Hizkouni dit : “pour marquer les pelotes de laine”. Néanmoins, au sens le plus simple, on se sert d’un sceau pour les actes officiels et pour les lettres, comme l’indique Rachi, notamment, dans son commentaire des versets Tetsavé 28, 11 et Esther 3, 12.

l'occurrence, d'une bague qui était utilisé comme sceau. En effet, il est courant de porter une telle bague au doigt. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner que Yehouda en avait une, quand il allait tondre son troupeau.

Une précision doit, néanmoins, être donnée. Il est bien clair que Tamar, quand elle voulut demander un gage à Yehouda, choisit des objets :

A) qui étaient précieux pour Yehouda⁽¹⁶⁾, afin qu'il sache pourquoi elle les avait choisis,

B) qui le concernaient personnellement afin qu'elle puisse dire, par la suite : "De grâce, reconnais à qui cela appartient".

Ainsi, en lui demandant son sceau, Tamar ne recherchait pas sa bague en tant que telle, car l'importance d'une bague n'est pas suffisamment grande pour apporter l'assurance^(16*) que Yehouda reviendrait et celle-ci n'était pas assez personnelle pour cela.

Rachi souligne donc la nature de ce qu'elle demanda en disant : "la bague qui te sert de sceau". Cette bague servait à Yehouda⁽¹⁶⁾ de signature⁽¹⁷⁾ et il ne la laisserait donc sûrement pas⁽¹⁸⁾ dans ses⁽¹⁹⁾ mains.

Ceci nous permettra de comprendre pourquoi cette bague est appelée ici : "ton sceau", plutôt que : "ta bague". En effet, c'est précisé-

(16) Il n'en aurait pas été de même pour ce qui était uniquement utile pour lui, comme le disent le 'Hizkouni et le Pessikta Zoutrati, à cette référence.

(16*) Même si l'on considère que Yehouda étant le plus grand des fils de Yaakov, sa bague était considérée comme le sceau royal, comme l'indique Rachi, commentant le verset Esther 3, 10, celle-ci n'en reste pas moins une bague avec un sceau, comme le dit Rachi commentant le

verset Esther 3, 12.

(17) C'est pour cela que Rachi ne dit pas : "une bague servant à signer", comme le Radak, mais souligne bien : "la bague qui te sert de sceau".

(18) Le traité Baba Metsya 27b, cité par le Tsafnat Paanéah, du Rav de Ragatchov, sur la Torah, à cette référence, souligne que les hommes n'ont pas l'habitude de prêter leur bague.

(19) D'autant que : "il pensait qu'elle se prostituait", comme le souligne le verset 15.

ment ce terme qui permet de comprendre pour quelle raison Tamar le demanda à Yehouda.

4. Ce qui vient d'être dit nous permettra de comprendre également pourquoi Rachi ne peut pas interpréter ici : "ta cape" dans le sens de : "ta ceinture". Cet objet, en effet, n'a pas de valeur intrinsèque et il n'est pas directement lié à Yehouda.

Rachi préfère donc : "ton vêtement", puis il précise aussitôt qu'il ne s'agit pas d'un

simple vêtement, mais bien de celui : "avec lequel tu te couvres", toi Yehouda. Or, les hommes importants portent des vêtements particuliers⁽²⁰⁾, ainsi qu'il est dit⁽²¹⁾ : "les vêtements agréables d'Essav, son grand fils", "le serviteur sortit des vêtements et il les donna à Rivka"⁽²²⁾. De même, Yehouda, du fait de son importance, étant le plus grand des fils de Yaakov⁽²³⁾, portait un vêtement particulier. Tamar était donc certaine que Yehouda viendrait reprendre ce vêtement⁽²⁴⁾, duquel il se couvrirait⁽²⁵⁾.

(20) On verra aussi le Ramban et le Sforno, à cette référence.

(21) Toledot 27, 15.

(22) 'Hayé Sarah 24, 53.

(23) Comme l'indique le verset Vayéchev 37, 26 et l'on verra le Likouteï Si'hot, tome 9, à la page 3, mais aussi le commentaire de Rachi sur le verset 38, 1 : "ses frères le renvoyèrent de son haut rang".

(24) Ceci nous permettra de comprendre pourquoi Rachi appelle ce vêtement *Simla*, plutôt que *Bégued*, terme pourtant plus courant dans le Tana'h et qui apparaît même dans ce récit, au verset 19 : "elle ôta ses vêtements de deuil". En effet, *Bégued* désigne toutes sortes de vêtement, par exemple ceux du Cohen, selon le verset Tetsavé 28, 4 : "voici les vêtements : la coiffe et la ceinture". A l'opposé, *Simla* est toujours un vêtement

servant à couvrir le corps.

(25) Le texte explique ici l'ajout de Rachi, par rapport au Targoum : "la bague qui te sert de sceau et le vêtement avec lequel tu te couvres", justifiant que Tamar ait fait le choix précisément de ces objets, non pas uniquement pour expliquer le sens de : "ta bague et ton vêtement", comme l'indiquent les commentateurs. Ceci permet de comprendre pourquoi Rachi commente ces deux éléments dans la même explication, plutôt qu'en deux commentaires différents, comme il le fait généralement, en pareil cas. Néanmoins, la seconde édition de Rachi dit : "ta bague et ton vêtement, ta bague : celle qui te sert de sceau, ton vêtement : celui avec lequel tu te couvres", ce qui veut dire qu'elle fait bien de : "ta bague" et de : "ton vêtement" deux explications différentes.

Il en est de même pour : “ton bâton”, à propos duquel le verset précise : “que tu tiens à la main”, afin de souligner que Tamar ne demandait pas un bâton quelconque, mais bien celui qui appartenait personnellement à Yehouda et par lequel celui-ci exprimait sa force⁽²⁶⁾.

Ceci répond à la question posée par le Ramban : comment est-il concevable que Yehouda ait laissé son vêtement à Tamar ? En effet, ce n'était pas le seul habit qu'il

portait, mais un vêtement particulier, ayant seulement pour but de montrer son importance.

5. La réponse à la question posée au paragraphe 1, pour quoi le terme désignant un fil est-il interprété au sens de : “cape”, peut être découverte dans le commentaire de Rachi sur une Sidra précédente. Commentant le verset⁽²⁷⁾ : “j'ai maintenu les liens de D.ieu”, Rachi explique⁽²⁸⁾ qu'un “fil” est aussi un moyen d'attacher. De ce fait, le vêtement avec

(26) On verra le Ramban, le Be'hayé et le Sforno, à cette référence.

(27) Vayetsé 30, 8.

(28) Rachi cite ici l'interprétation de Mena'hem Ben Sarouk et, même s'il donne ensuite sa propre explication, “quant à moi, j'y vois un terme d'insistance”, c'est celle-ci qu'il cite en premier lieu et elle est donc le commentaire principal, pour ce qui est du sens simple du verset. En outre, l'explication de Rachi, “quant à moi, j'y vois un terme d'insistance”, ne contredit pas l'idée que le “fil” peut être un moyen d'attacher, même si ce n'est pas cette signification qui est

retenue ici. Ainsi, commentant le verset 'Houkat 19, 15 : “lié par un couvercle”, Rachi dit : “lié par un couvercle : cela signifie : ‘attaché’”. Par ailleurs, à cette même référence de la Parchat 'Houkat, Rachi conclut : “Cela veut dire : ‘attaché’, en Hébreu, comme dans le verset : ‘j'ai été attaché par les liens de D.ieu’ et je suis retenu”. Le Réem, les deux premières éditions de Rachi et ses manuscrits considèrent que ce terme est en arabe. On verra aussi les commentaires de Rachi à cette référence de la Parchat 'Houkat, mais ce point ne sera pas développé ici

lequel l'homme se couvre peut aussi être présenté comme un "fil", étant proche du corps de l'homme et "attaché"⁽²⁹⁾ à lui⁽³⁰⁾.

Tout comme l'expression : "ton sceau" est employé à dessein, comme on l'a montré, les mots : "ton fil" sont précis également, pour la même raison. Ce fil, qui est une attache, permet de comprendre l'intention de Tamar, quand elle demanda le vêtement avec lequel Yehouda "attachait" et couvrait son corps. En outre, il était spécifiquement lié à Yehouda et il exprimait toute son importance.

6. On trouve aussi le vin de la Torah, dans ce commentaire de Rachi. Nous venons de montrer les deux aspects

opposés de : "la bague qui te sert de sceau" :

A) D'une part, Tamar voulait ce gage, non pas pour la bague elle-même, qui n'avait pas de valeur intrinsèque et pas de rapport avec Yehouda, mais bien pour le sceau, exprimant la propriété et l'importance de Yehouda.

B) A l'inverse, le sceau n'était pas un objet indépendant, mais bien une partie de la bague.

Ces deux aspects décrivent bien cette : "bague qui te sert de sceau", comme le souligne la dimension profonde de la Torah, qui justifie ainsi que Tamar ait réclamé à Yehouda précisément ces trois éléments, "ton sceau, ta cape et le bâton que tu tiens à la main", comme nous le montrerons.

(29) Ainsi, le verset Michpatim 22, 26 dit : "le vêtement sur sa peau" et Rachi explique : "c'est un habit".

(30) C'est aussi ce que dit le Béer Its'hak, à cette référence. On verra aussi le Radak et le Sforno. Le

Ramban et le Béer Its'hak s'interrogent sur ce qui est dit par la suite, au verset 25 : "les fils", au pluriel. Mais, le Radak explique que : "un vêtement était fait pour deux personnes ou plus".

7. Commentant le verset⁽³¹⁾ : “D.ieu acheva, le septième jour, le travail qu’Il avait fait”, le Midrash dit⁽³²⁾ : “Nos Sages énoncent, à ce propos, la parabole d’un Roi pour lequel on avait confectionné une bague. Que lui manquait-il ? Un sceau. De même, le Chabbat manquait au monde”, ce qui veut dire que le monde sans Chabbat est une bague sans sceau et que le Chabbat est le sceau de la bague.

L’explication est la suivante⁽³³⁾. *Tabaat*, la bague, est de la même étymologie que *Téva*, la nature, implantée dans le monde. En effet, le comportement naturel peut prêter à penser que le monde n’a pas de Maître, dissimuler le fait

qu’il “appartienne” à D.ieu. Le Chabbat est donc un sceau, un témoignage et une commémoration de la création originelle. Selon les termes du ‘Hinou’h⁽³⁴⁾, il implante : “en nos cœurs la foi en la création du monde”. Dès lors, on a conscience également que le monde est créé chaque jour, en permanence, comme l’Admour Hazaken l’explique longuement⁽³⁵⁾.

Parmi les Noms de D.ieu, Elokim a la même valeur numérique que *Ha Téva*, la nature⁽³⁶⁾, alors que *Avaya* signifie : “Il est, Il a été, Il sera” en même temps⁽³⁷⁾. Le “sceau” est la révélation du Nom *Avaya*, conformément à l’affirmation de nos Sages⁽³⁸⁾, dont la mémoire est une béné-

(31) Béréchit 2, 2.

(32) Midrash Béréchit Rabba, chapitre 10, au paragraphe 9.

(33) Concernant ce qui suit, on verra le Or Ha Torah, Béréchit, tome 3, à la page 511a et Parchat Tissa, aux pages 1956 et 1957, de même que le discours ‘hassidique intitulé : “Mes Chabbats”, de 5700, au chapitre 1.

(34) Dans les Mitsvot n°31 et 32. On verra aussi le Guide des Égarés, tome 3, au chapitre 43.

(35) Selon le début de *Chaar Ha l’houd Ve Ha Emouna*.

(36) Pardès, porte 12, au chapitre 2. *Chaar Ha l’houd Ve Ha Emouna*, au début du chapitre 6. Le *Chnei Lou’hot Ha Berit* semble indiquer, à la page 89a, que tel est aussi l’avis du Zohar.

(37) Zohar, tome 3, à la page 257b. *Chaar Ha l’houd Ve Ha Emouna*, au chapitre 7, à la page 82a.

(38) Traité Chabbat 55a. On verra aussi le *Likouteï Torah*, dans le discours : “Voici les étapes”, à la page 91d et dans son commentaire, à partir de la page 93b.

diction, selon laquelle : “le sceau du Saint béni soit-Il est Vérité” et il est dit⁽³⁹⁾ : “Avaya est Vérité pour l'éternité”. En effet, le Nom Avaya est à l'origine du comportement miraculeux, exprimant la Vérité de D.ieu, grâce à laquelle il apparaîtrait à l'évidence qu'Il transcende le monde. On retrouve la qualité du sceau, telle qu'elle vient d'être définie, chez Yehouda et Tamar. En effet, c'est précisément un sceau que Tamar accepta comme garantie, car la bague, à elle seule, n'a rien qui permet de la rattacher à son propriétaire,

en l'occurrence à Yehouda. Le sceau, par contre, établissait à l'évidence qu'elle était bien sa propriété.

Telle est précisément la différence qui peut être faite entre les six jours de la semaine et le Chabbat, comme on l'a dit. Le monde fut créé, pendant les six jours de la semaine, par le Nom Elokim, à l'origine du comportement naturel, même si la source de la création est le Nom Avaya⁽⁴⁰⁾, de la même étymologie que *Mehavé*, Créateur⁽⁴¹⁾. Toutefois, le Nom Avaya

(39) Tehilim 117, 2. On verra aussi le Likouteï Torah, au début du troisième discours de Chemini Atséret. De même, Rachi, commentant le verset Vaéra 6, 3, cité par le Or Ha Torah, Béréchit, à cette référence, dit : “Je ne Me Suis pas fait connaître à eux par Mon Attribut véritable. Mon Nom est Avaya”.

(40) Et, plus haut encore, puisqu'on sait que la création est essentiellement réalisée par la Lumière de D.ieu qui entoure les mondes, Sovev, comme l'explique, en particulier, le Torah Or,

Meguilat Esther, dans le discours 'hassidique intitulé : “Il viendra, portant l'habit royal”, à la page 90b et le discours 'hassidique de Chemini Atséret imprimé dans le Or Ha Torah, Chemini Atséret, à partir de la page 1779 et, plus longuement, dans le discours 'hassidique intitulé : “A toute fin”, de 5659.

(41) On verra, notamment, le Zohar, à la même référence, le Pardès, porte 9, au chapitre 1 et le Chaar Ha l'houed Ve Ha Emouna, au chapitre 4.

éclaire et agit⁽⁴²⁾ à travers le Nom Elokim⁽⁴³⁾. Pendant le Chabbat, en revanche, apparaît le sceau du Saint béni soit-Il, qui est la Vérité, “Avaya est Vérité pour l’éternité”. C’est alors le Nom Avaya tel qu’en Lui-même qui est révélé au monde⁽⁴³⁾.

Ceci est conforme également à la différence qui existe entre le sceau et la bague, au sein des Sefirot⁽⁴⁴⁾. Le sceau correspond à Yessod et la bague, à Mal’hout. Or, la Sefira de Mal’hout est à l’ori-

gine du comportement naturel et celle de Yessod, ou les Sefirot de l’émotion⁽⁴⁵⁾, du comportement miraculeux.

8. Comme on l’a indiqué, le sceau n’a pas d’existence indépendante. Il est une partie de la bague et il établit que celle-ci est bien la propriété de Yehouda. De même, le Chabbat, le miracle, n’a pas une existence indépendante des six jours de la semaine, de la création. Il est, en fait, le septième jour, faisant suite aux six premiers et conférant

(42) La création, à partir de la Lumière qui entoure les mondes, Sovev, est réalisée par ce qui en parvient à la Lumière qui emplit les mondes, Memalé. Le Torah Or, Meguilat Esther, à la page 92d, dit : “Le Sovev confère la force et la puissance au Memalé”. On verra, notamment, le Déré’h Mitsvoté’ha, à la page 61b et, plus longuement, le discours ‘hassidique intitulé : “A toute fin”, précédemment cité. Bien plus, la forme des créatures émane également du désir de D.ieu, c’est-à-dire du Sovev, selon, notamment, le Torah Or, Parchat Mikets, au début du discours ‘hassidique intitulé : “Les lumières de ‘Hanouka” et au début du Kountrass Ets Ha ‘Haïm, qui dit : “La Volonté s’introduit ainsi en la Sagesse”. Et,

l’on verra, en particulier, le Séfer Ha Maamarim 5700, à la page 15. Le fait nouveau introduit par le Chabbat est donc la révélation du Sovev tel qu’il est en lui-même, au sein de Memalé.

(43) Le discours ‘hassidique intitulé : “Mes Chabbats”, précédemment cité, dit : “La création est réalisée par un reflet du Nom Avaya, partie superficielle de la Lumière, qui se dissimule et se cache dans le Nom Elokim. Pendant le Chabbat, en revanche, c’est la dimension profonde de la Lumière qui apparaît.”

(44) Or Ha Torah, Béréchit, à la même référence.

(45) Voir le Yohel Or sur Tehilim 100, 1 et les références indiquées, de même que le Or Ha Torah, ‘Hanouka, à la page 334b.

la perfection à la création. Selon les termes de nos Sages : "le Chabbat manquait au monde". En d'autres termes, la plénitude de la nature apparaît par la révélation de la dimension surnaturelle⁽⁴⁶⁾, du Nom Avaya tel qu'en lui-même, bien au-delà de la création.

Il en est de même également pour le service de D.ieu. Il est deux façons de le concevoir :

A) On peut en avoir une approche rationnelle, afin de révéler la Lumière de D.ieu qui est en relation avec les mondes⁽⁴⁷⁾.

B) On peut aussi faire don de sa propre personne, au-

delà de toute logique, afin de révéler la Lumière de D.ieu qui transcende la création⁽⁴⁷⁾ et y instaure le comportement miraculeux⁽⁴⁸⁾.

Or, la perfection du service de D.ieu basé sur la logique est atteinte précisément lorsque l'on est pénétré du don de sa propre personne, dépassant toute rationalité⁽⁴⁹⁾.

9. L'interprétation relative au sceau et à la bague qui a été exposée aux paragraphes 7 et 8, montrant que ceux-ci font allusion au miracle et à la nature, aux Attributs de Yessod et de Mal'hout, est liée à l'explication profonde du fait que Tamar ait demandé

(46) On verra, dans le Sidour de l'Admour Hazaken, le discours 'hassidique intitulé : "Cantique d'action de grâce", à la page 44b et le Pirouch Ha Milot, seconde édition, à partir du chapitre 139.

(47) Ainsi, les écrits du Ari Zal, cités par le Séfer Ha Maamarim 5703, à la page 168 et dans les références, disent que la Torah et les Mitsvot réalisent l'union entre les éléments masculin et féminin, révélant ainsi la lumière qui éclaire l'enchaînement des mondes. Par contre, le don de sa propre personne unit le "Père" et la "Mère", introduisant ainsi une lumière nou-

velle qui émane de l'Essence de l'En Sof.

(48) On verra le Or Ha Torah Béréchit, à la page 19a, qui explique, citant le Ramaz, que l'unification profonde entre le "Père" et la "Mère" a pour effet : "d'introduire dans le monde un comportement nouveau, accomplissant des miracles qui transcendent la nature".

(49) On verra, à ce propos, le Kountrass Ets 'Haïm qui décrit, à partir du paragraphe 7, les formes du service de D.ieu correspondant à l'Unification supérieure et à l'Unification inférieure.

ces trois objets : “ton sceau, ta cape et le bâton que tu tiens à la main”.

Nos livres expliquent⁽⁵⁰⁾ que Tamar correspond à l’Attribut de Mal’hout et c’est précisément pour cette raison qu’elle fit le choix de ces trois objets, “ton sceau, ta cape et le bâton que tu tiens à la main”, qui découlent de trois Sefirot différentes, “ton sceau”, Yessod, “ta cape”, Nétsa’h” et “le bâton”, Hod⁽⁵¹⁾. C’est de cette façon que Tamar voulut unir Mal’hout avec les Sefirot se trouvant au dessus de cet Attribut⁽⁵²⁾. Selon la terminologie de la ‘Hassidout, c’est ce qui est appelé la reconstruction de Mal’hout.

De ce fait, c’est Pérets qui naquit de l’union de Yehouda

et de Tamar, l’ancêtre de la famille royale de David⁽⁵³⁾ et donc du Machia’h⁽⁵⁴⁾. Ainsi, c’est dans le monde futur que la reconstruction de Mal’hout sera parfaite. Néanmoins, le processus permettant d’obtenir ce résultat commença avec l’épisode de Yehouda et de Tamar.

Peut-être est-il même possible de voir en cela la raison pour laquelle Rachi considère que : “ton sceau” est une bague portant un sceau. En effet, le sceau et la bague étant, comme on l’a dit, l’unification entre Yessod et Mal’hout, décrivent⁽⁵⁵⁾ ainsi, dans sa globalité, l’épisode de Yehouda et de Tamar, l’édification de Mal’hout, révélant le sceau, Yessod, au sein de Mal’hout, la bague.

(50) On verra aussi, dans le Likouteï Torah du Ari Zal, Parchat Vayéchev, le secret de Tamar, dont le Nom est celui de D.ieu, Adonai. On verra, en outre, le Zohar, tome 3, à la page 72a.

(51) Zohar, tome 3, à la page 72a. On verra les notes de Rabbi ‘Haïm Vital, cité dans le Mikdach Mélé’h et dans le Or Torah du Maguid de Mézéritch, à la fin de la Parchat Vayéchev et le Or Ha Torah ‘Hanouka, à la page 322b.

(52) Zohar, tome 3, à la page 72a et l’on verra le Or Ha Torah, Parchat

Vayéchev, tome 6, à la page 1097a.

(53) A la fin de la Meguilat Ruth.

(54) On verra le Midrash Béréchit Rabba, au chapitre 85, au paragraphe 14 et le commentaire de Rachi, à cette référence.

(55) On notera que le Or Ha Torah, Béréchit, dans la note 33, cite le commentaire de Rabbi ‘Haïm Vital relatif au sceau et à la bague, selon lequel le sceau correspond à la Sefira de Yessod, la cape et le bâton à Nétsa’h et Hod.

10. Ce qui vient d'être dit nous permettra de comprendre ce que disent nos maîtres, auteurs des Tossafot⁽⁵⁶⁾, à propos du verset : "Ton sceau" : "il l'épousa avec une bague". En donnant son sceau et sa bague à Tamar, Yehouda l'épousa et c'est là l'origine de l'usage⁽⁵⁷⁾ consistant à se marier avec une bague. On pourrait se poser la question suivante : quel rapport y a-t-il entre le mariage et une bague,

que l'on utilise encore à l'heure actuelle ? Pourtant, la Torah fait allusion à cette pratique précisément à propos de l'union de Yehouda et Tamar. Il faut bien en conclure qu'un tel rapport existe.

L'explication est la suivante. On sait⁽⁵⁸⁾ que la révélation de l'En Sof, dans le monde, s'exprime à travers le mariage, qui est un édifice éternel. En ce sens, un mariage est

(56) Vayéchev 38, 18. C'est aussi ce que disent les Tossafot Hadar Zekénim et le Mochav Zekénim sur la Torah. Le Riva, à cette référence, indique, dans une première explication : "Il se maria avec elle par le gage qu'il lui avait donné, le sceau, le cordon et le bâton".

(57) Le Rama, Even Ha Ezer, au début du chapitre 27, dit : "On a l'habitude de se marier avec une bague et l'on en trouve la raison dans les Tikounéï Zohar". On verra, à ce propos, le Tikoun n°5 et le Tikoun n°10.

Le Séfer Otsar 'Hilouf Minhaguim, sur la différence de coutume entre Babel et Erets Israël, cité par le Yam Chel Chlomo, à la fin du traité Baba Kama, dit que l'on a l'habitude de se marier avec une bague en Erets Israël, mais non à Babel.

(58) On verra le Likouteï Torah, Chir Hachirim, à la page 40a, le discours 'hassidique intitulé : "Quiconque tire profit" de 5652 et la séquence de discours intitulée : "Réjouir, tu te réjouiras", à partir de la page 93.

comparable à l'union entre le sceau et la bague⁽⁵⁹⁾, entre le miracle et la nature. De la sorte, l'En Sof se révèle au sein même de la matière du monde. Certes, l'Attribut de Mal'hout sera pleinement et définitivement reconstruit, l'En Sof s'unira réellement au monde, le miracle à la nature

et Yessod à Mal'hout uniquement dans le monde futur. Malgré tout, ce processus commença avec l'union de Yehouda et de Tamar, comme on vient de le montrer. C'est donc à leur propos qu'il est dit que l'on se marie avec une bague.

(59) Ceci permet de formuler la question suivante : pourquoi notre coutume est-elle de se marier avec une bague ne portant pas de sceau ? La raison peut en être trouvée dans la partie révélée de la Torah, qui dit que l'on ne se marie pas avec une bague portant une pierre, selon le Choul'han Arou'h, Even Ha Ezer, chapitre 31, au paragraphe 2. Et, l'on verra aussi les responsa Tséma'h Tsédek, partie Even Ha Ezer, au chapitre 11. Peut-être est-il possible de l'expliquer également

d'après la conclusion du Or Ha Torah, Béréchit, qui est cité dans la note 3, basé sur le Likouteï Torah, soulignant que la bague du mariage doit entourer le doigt. Or, ce texte montre que le sceau a pour but d'introduire profondément, ce qui est possible uniquement après le mariage et la récitation des bénédictions. Plus généralement, c'est ce qui se passera dans le monde futur, selon le Midrash Chemot Rabba, à la fin du chapitre 15.